



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 17 octobre 2016, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, au Club-Nautique, 1466, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur le maire, René-Jean Pagé
Madame Hélène D. Michaud, conseillère
Monsieur Mario Émond, conseiller
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 14 personnes.

1. OUVERTURE

Monsieur René-Jean Pagé, maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, René-Jean Pagé fait la lecture de l'ordre du jour.

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016**
5. **Correspondance : Voir liste**
6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 30 septembre 2016
 - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / septembre 2016
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - octobre 2016 »
7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 État des résultats au 30 septembre 2016
 - 7.2 Liste des permis émis pour le mois de septembre 2016
 - 7.3 CCU - Procès-verbal de la séance du 7 septembre 2016
8. **Avis de motion**
 - 8.1 Règlement no 342-16 concernant le pouvoir de former un comité de sélection et modifiant le Règlement no 230 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
9. **Règlements**
10. **Résolutions**
 - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Résolution d'autorisation de signatures pour effets bancaires
 - 10.3 Nomination d'un maire suppléant pour la période de novembre 2016 à avril 2017
 - 10.4 Nomination de M. Mathieu Fortin à titre de membre du CCU
 - 10.5 Nomination de substituts au sein du Comité consultatif d'urbanisme
 - 10.6 Virement de crédits
 - 10.7 Mise à jour de la carte urbaine – mandat à un arpenteur géomètre
 - 10.8 Mandat à la MRC de Portneuf pour la confection des comptes de taxes 2017
 - 10.9 Autorisation de paiement final (réception définitive et décompte progressif #3) d'une facture à la firme CIMA+ pour la réalisation des plans et devis préliminaires concernant le projet d'égout collecteur
 - 10.10 Groupe Roger Faguy inc. / entretien préventif de la génératrice
 - 10.11 Entente de déneigement pour l'utilisation d'une partie de terrain (lot 3 515 028)
 - 10.12 Octroi de contrat **TP-2017-001** de déneigement des aires de stationnement publiques du Club Nautique et de l'hôtel de ville

- 10.13 Octroi de contrat **HDV-2017-001** à l'entreprise *PrimeVerts centre jardin pour des travaux d'aménagement (protection hivernale)*
- 11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
- 11.1 Réception des articles / journal « *Le Jaseur* », édition décembre 2016
- 11.2 Redressement cadastral – parution du décret
- 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
- 13. Deuxième période de questions**
- 14. Clôture de la séance**
- 15. Levée de l'assemblée**
-

16-10-192 **II EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point suivant :
11.2 / Redressement cadastral – parution du décret

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 19 SEPTEMBRE 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2016

Séance ordinaire du 19 septembre 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2016, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

16-10-193 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2016.

Séance extraordinaire du 26 septembre 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

16-10-194 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016.

5. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière dépose la correspondance reçue au 14 octobre 2016.

6. TRÉSORERIE

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2016

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 30 septembre 2016.

16-10-195

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 31 septembre 2016 soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / SEPTEMBRE 2016

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de septembre 2016, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de septembre 2016 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 25 526.56 \$ sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / SEPTEMBRE 2016	
DÉPENSES	16 784.80\$
SALAIRE DU CONSEIL	1 742.89\$
SALAIRE DES EMPLOYÉS	6 998.87\$
TOTAL	25 526.56 \$

16-10-196

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les Bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de SEPTEMBRE 2016 soient adoptés tels que présentés.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / OCTOBRE 2016

Madame Hélène D. Michaud, conseillère, informe les membres du Conseil qu'elle est en conflit d'intérêts et se retire de la séance.

La secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois d'octobre 2016.

16-10-197

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer du mois d'octobre 2016 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de **16 483.81 \$**.

Mme Hélène D. Michaud, conseillère, réintègre son siège suite à l'adoption de cette résolution.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 État des résultats au 30 septembre 2016

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 30 septembre 2016.

7.2 Liste des permis émis pour le mois de septembre 2016

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexée au présent procès-verbal, la liste des permis émis pour le mois de septembre 2016.

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

Monsieur le maire, René-Jean Pagé, réintègre son siège suite à l'adoption de cette résolution.

10.2 Autorisation de signature des chèques, billets et autres effets

CONSIDÉRANT QUE suivant l'élection d'un nouveau maire, il est nécessaire que le conseil municipal autorise ce dernier pour la signature des différents documents;

EN CONSÉQUENCE,

16-10-200

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise monsieur René-Jean Pagé, maire ou en son absence la mairesse suppléante, Mme Hélène D. Michaud ou en son absence, M. Mario Émond, conseiller, et madame Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les chèques, billets ou autres effets pour les comptes des opérations courantes, et de salaires. Cette résolution abroge toute résolution adoptée relativement aux autorisations précédentes.

10.3 Nomination d'un maire suppléant pour la période de novembre 2016 à avril 2017

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q. C-19, a. 56) le Conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant ;

16-10-201

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE madame Hélène D. Michaud, conseillère, soit nommée maire suppléante pour une période de six mois, soit de novembre 2016 à avril 2017.

10.4 Nomination de M. Mathieu Fortin à titre de membre du CCU

ATTENDU QUE le siège no 1 du *Comité consultatif d'urbanisme* est vacant suite à la démission de Madame Louise Cimon en date du 19 septembre dernier;

ATTENDU QUE le Conseil de Ville doit combler le siège vacant par résolution;

16-10-202

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent nomme M. Mathieu Fortin pour occuper le siège no 1 au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

10.5 Nomination de substituts au sein du Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE la tâche du Comité s'est considérablement accrue depuis l'adoption du Plan d'implantation et d'intégration architectural;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire que les décisions et recommandations du Comité soient rendues dans des délais raisonnables qui ne retardent pas indûment le processus d'émission des permis;

ATTENDU QUE cette situation impose la tenue de réunion du Comité plus fréquente et avec des délais plus serrés, entraînant parfois des problèmes de quorum;

ATTENDU QUE la possibilité de nommer deux membres substituts aux quatre membres choisis parmi les résidents de la Ville pourrait aplanir ces difficultés;

ATTENDU QUE suite au départ de M. Mathieu Fortin et M. René-Jean Pagé, à titre de substitut, les postes sont vacants;

16-10-203 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de Ville de Lac Sergent nomme M. Louis Côté et Monsieur Laurent Langlois, à titre de membres substitués au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

10.6 Virement de crédits

CONSIDÉRANT QU'un montant insuffisant a été prévu dans les catégories suivantes;

16-10-204 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE procéder aux virements de crédit suivants et par la même occasion, augmenter le montant de délégation de pouvoir à la secrétaire-trésorière pour les postes budgétaires ci-dessous :

<i>compte</i>	<i>description</i>	<i>débit</i>	<i>crédit</i>
2610315	Urbanisme - monitoring		2 000,00 \$
2610344	Urbanisme - films, photos		1 500,00 \$
2610411	Urbanisme - serv. Prof.	6 000,00 \$	
2610141	CCE - rémunération		1 500,00 \$
2690140	Urbanisme - rémunération		500,00 \$
2690670	Urbanisme - fourniture bureau		500,00 \$
		6 000,00 \$	6 000,00 \$

10.7 Mise à jour de la carte urbaine – mandat à un arpenteur géomètre

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac Sergent possède une cartographie topographique minimale à l'échelle 1:1 000 et que cette cartographie doit être mise à jour régulièrement;

CONSIDÉRANT que pour effectuer cette mise à jour, un travail de cueillette d'information sur le terrain et de transformation des données recueillies en coordonnées géodésiques doit être réalisé par un arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT que les données recueillies doivent ensuite être cartographiées en vue d'éditer de nouveaux feuillets ainsi que d'actualiser la cartographie régionale en ligne;

CONSIDÉRANT la soumission de **Élizabeth Génois, arpenteur-géomètre** concernant la mise à jour de la carte urbaine incluant 63 modifications, au montant de 5 400 \$ plus les taxes applicables;

16-10-205 **EN CONSÉQUENCE,**
II EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE confier à Élizabeth-Génois, arpenteur-géomètre pour la prise de **relevés techniques** sur le terrain, de transformer les données recueillies en coordonnées géodésiques ainsi que de préparer un dessin global en format numérique, le tout nécessaire à la mise à jour de la cartographie topographique minimale (1 :1 000);

DE confier à la MRC de Portneuf la tâche de réaliser la **cartographie** en corrigeant le fichier numérique de la carte topographique minimale 1 :1 000 de la Ville de Lac Sergent.

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les coûts reliés à ces travaux estimés à **5 400 \$** excluant les taxes applicables soient imputés au poste budgétaire : Urbanisme – services professionnels 261-0411.

10.8 Mandat à la MRC de Portneuf pour la confection des comptes de taxes 2017

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent a, par la résolution 01-09-507, donné mandat à la MRC de Portneuf de tenir à jour son rôle d'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a tous les renseignements nécessaires pour la confection des comptes de taxes ;

EN CONSÉQUENCE il est

16-10-206

PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE mandater la MRC de Portneuf pour la confection de nos comptes de taxes 2017 ;

ET que cette dépense soit imputée à même le budget 2017 au poste budgétaire suivant : Administration générale – Services d'évaluation - 215-04-17.

10.9 Autorisation de paiement final (réception définitive et décompte progressif #3) d'une facture à la firme CIMA+ pour la réalisation des plans et devis préliminaires concernant le projet d'égout collecteur

Madame Hélène D. Michaud, conseillère, informe les membres du Conseil qu'elle est en conflit d'intérêts et se retire de la séance.

ATTENDU QUE le Conseil municipal a octroyé le contrat **HM-2015-001** pour les services professionnels en ingénierie à la firme CIMA+ pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance du chantier pour la construction d'un réseau alternatif de collecte et traitement des eaux usées pour un montant de 328 408.00 \$, taxes en sus

ATTENDU QUE le Conseil municipal a octroyé le 14 décembre 2015 par la résolution 15-12-309, un contrat **additionnel** pour étude de tracés alternatifs à la firme CIMA+ pour la construction d'un réseau alternatif de collecte et traitement des eaux usées pour un montant de 2 500.00 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat pour les plans et devis préliminaires est financé par le Règlement d'emprunt numéro 330-15;

ATTENDU la recommandation de M. Marc Plamondon, chargé de projet faisant état de l'avancement des travaux concernant la réalisation des plans et devis préliminaires réalisés à ce jour à 100% et recommandant le paiement;

EN CONSÉQUENCE il est

16-10-207

PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER la directrice générale à procéder au paiement final d'une somme de 9 038.70 \$ plus les taxes applicables à la firme CIMA+ selon l'état d'avancement des travaux tel qu'indiqué à la facture 21603723;

CECI est un paiement final et aucune autre facture ne sera acceptée.

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire IMMO – réseau collecteur no 314-2028.

Mme Hélène D. Michaud, conseillère, réintègre son siège suite à l'adoption de cette résolution.

10.10 Groupe Roger Faguy inc. / entretien préventif de la génératrice

16-10-208

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil octroi le contrat d'entretien préventif de la génératrice pour l'année 2017 à la firme *Groupe Roger Faguy inc.* pour un montant de 336\$ plus les taxes applicables. Ce contrat inclut l'inspection annuelle et l'ensemble de matériel, de même que les frais de déplacement et les tests avec transfert.

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 213-0510 HDV entretien et réparation.

10.11 Entente de déneigement pour l'utilisation d'une partie de terrain (lot 3 515 028)

16-10-209

CONSIDÉRANT qu'une partie du terrain sise sur le lot 3 515 028 a été aménagée pour permettre le virage des services publics ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QU'UN montant de cent (100) dollars soit payé à Monsieur Stéphane Martin pour la location d'une partie de son terrain situé sur le lot 3 515 028 dans le cadastre du Québec, pour une aire de virage, pour la saison hivernale 2016-2017.

ET que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : Voirie Transports – Déneigement 233-04-44.

10.12 Octroi de contrat TP-2017-001 de déneigement des aires de stationnement publiques du Club Nautique et de l'hôtel de ville

16-10-210

ATTENDU QUE JNS Construction a fait parvenir à la Ville de Lac Sergent une soumission de déneigement 2016-2017 au montant de 2 000 \$ plus les taxes pour le déneigement des aires de stationnement du Club Nautique et de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE JNS Construction a fait parvenir à la Ville de Lac Sergent une soumission de déneigement 2016-2017 au montant de 288.40 \$ plus les taxes pour le déneigement des conteneurs situés face au chemin du Ruisseau;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le contrat soit octroyé à JNS Construction au montant de 2 288.40 \$ plus les taxes applicables pour le déneigement (saison hivernale 2016-2017) des aires de stationnement du Club Nautique et de l'hôtel de ville ainsi que les conteneurs face au chemin du Ruisseau;

ET que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : Voirie- Transport – Déneigement 233-04-44.

10.13 Octroi de contrat HDV-2017-001 à l'entreprise PrimeVerts centre jardin pour des travaux d'aménagement (protection hivernale)

16-10-211

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat d'entretien hivernal des plantations et aménagements paysagers de l'hôtel de ville à l'entreprise *PrimeVerts Centre jardin*, pour la somme de 1 680 \$ plus les taxes applicables;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Entretien des sites, terrains et parcs 271-4522.

11. **SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

11.1 Réception des articles / journal « Le Jaseur », édition décembre 2016

Monsieur le maire indique aux personnes concernées que la date de tombée pour les articles pour « Le Jaseur du Lac » sera le 25 novembre 2016 au plus tard.

AJOUT

11.2 Redressement cadastral – parution du décret

Monsieur le maire informe les personnes présentes de l'état d'avancement du dossier du redressement cadastral et qu'un avis public à cet effet sera publié le mercredi 19 octobre 2016 dans le Courrier de Portneuf.

AVIS PUBLIC

Redressement des limites territoriales

PRENEZ AVIS que le décret 802-2016 concernant le redressement des limites territoriales des villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ainsi que la validation des actes accomplis par ces villes a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 5 octobre 2016.

Ce redressement touche plusieurs parties de lots au pourtour du lac Sergent et trois parties de lots dans le secteur de la Boulangerie Pain Pain Pain.

Toute personne intéressée peut consulter ou obtenir une copie de ce décret ainsi que les plans montrant les différents redressements au bureau de la soussignée durant les heures d'ouverture des bureaux.

Fait à Lac-Sergent, ce 11^e jour d'octobre 2016.

Josée Brouillette
Secrétaire-trésorière

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont posées et répondues.

Voici les sujets qui ont été discutés :

- Changement des fosses et le crédit Réno-Vert ;
- Budget 2017 et la taxe spéciale de 125 \$ concernant le Règlement d'emprunt pour la réalisation des plans et devis préliminaires ;
- Placements et surplus accumulé de la Ville ;
- Indication au procès-verbal les sujets abordés lors de la période de questions des citoyens
- Suivi du dossier de l'installation de piézomètres dans le secteur du chemin de la Pointe ;
- Installation de la tour de communication près du territoire de la Ville de Lac-Sergent ;
- Nouvel enseigne à l'entrée de la Ville du lac Sergent

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur René-Jean Pagé, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-10-212

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21H00.

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

René-Jean Pagé
MAIRE

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière